

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

Présents : PANNEQUIN Bernard, GUILLOT Jean-Michel, RANVAL Lionel, ANJORAN Caroline, GAUTHIER Thierry, RANDUINEAU Guillaume, THEVENOT Didier.

Absentes excusées : MONTREAU Déborah a donné pouvoir à PANNEQUIN Bernard, COULLON Jeannine a donné pouvoir à RANVAL Lionel.

Secrétaire de séance : Thierry GAUTHIER

ORDRE DU JOUR	N° délibération
1/ Point sur les aménagements sécuritaires du bourg	
2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2025	
3/ Convention de mise à disposition du service technique pour l'exercice de compétences communautaires 2025-2030	2025-04
4/ Compte de gestion 2024	2025_05
5/ Compte administratif 2024	2025_06
6/ Vote des taxes	2025_07
7/ Devis élagage d'arbres	2025_08
8/ Questions diverses	
9/ Compte-rendu de réunions et commissions	

1/ Point sur les aménagements sécuritaires du bourg

Monsieur Josselin Oudin, agriculteur de la commune expose au conseil municipal les difficultés rencontrées pour passer avec les engins agricoles en présence des aménagements de sécurité provisoires actuels. Plusieurs autres remarques d'administrés ont également été reçues en mairie. Le plan d'aménagement a été revu avec le bureau d'études, en accord avec le conseil départemental. Il est donc convenu que les aménagements provisoires seront remplacés par des écluses simples avec rétrécissement axial. Si ces aménagements conviennent, ils seront dotés de ralentisseurs de type dos d'âne.

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2025

Le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

3/ Convention de mise à disposition du service technique pour l'exercice de compétences communautaires 2025-2030

(délibération 2025_04)

Les communes mettent à disposition de la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, par convention, du personnel communal pour certaines compétences telles que la voirie communautaire, les Eaux pluviales urbaines, les piscines communautaires (Herbault), les pistes cyclables ou les parcs d'activités.

De nouvelles conventions sont proposées pour la période 2025-2030 afin de fusionner les conventions infrastructures et eaux pluviales, qui incluent la mise à jour des modifications de patrimoine de voirie communautaire, prennent en compte les coûts en augmentations des ressources humaines et l'intégration de la ville de Blois.

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention et les modalités de la mise à disposition du personnel communal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote : à l'unanimité

4/ Compte de gestion 2024 *(délibération 2025_05)*

Le compte de gestion est en parfaite adéquation avec le compte administratif, présentant un résultat d'exécution du budget 2024 de + 145 551,02€.

Vote : à l'unanimité

5/ Compte administratif 2024 *(délibération 2025_06)*

	Prévu au BP 2024	Réalisé au CA 2024	Résultat par section	Résultat d'exercice 2024
Recettes de fonctionnement	445 648,00	479 544,43	Fonctionnement + 142 107,41	+ 145 551,02
Dépenses de fonctionnement	445 648,00	337 437,02		
Recettes d'investissement	350 470,00	311 800,94	Investissement + 3 443,61	
Dépenses d'investissement	350 470,00	308 357,33		

Vote : 7 pour (le maire ne participa pas au vote, ni Mme Montreau qui lui a donné pouvoir)

6/ Vote du taux des taxes (délibération 2025_07)

Rappel : Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se voient transférer depuis 2021 le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par le département (24,4%) qui vient s'ajouter au taux communal (26,92% depuis 2017).

	Pour rappel taux 2024	Taux voté pour 2025
Taxe foncière bâti	(24,4% + 26,92%) =51,32%	51,32 %
Taxe foncière non-bâti	52,71%	52,71%
Taxe d'habitation	21,54%	21,54%

Vote : à l'unanimité

7/Devis d'élagage et d'abattage d'arbres (délibération 2025_08)

Plusieurs arbres de la cour et du parking de la salle des fêtes, ainsi que de la Place de l'église doivent être élagués et 3 arbres morts doivent être abattus. Un arbre sera remplacé. Un devis a été demandé à l'entreprise Pannequin Paysage pour un montant de 4 170,00 € HT soit 5 004,00€ TTC. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la validation de ce devis.

8/ Questions diverses

- Nous avons appris le décès de Mme Maryline Derouet, agent de la commune et du SIVOS jusqu'en juillet 2023. Le conseil municipal et le SIVOS présentent leurs sincères condoléances à sa famille. Les deux collectivités ont fait envoyer une composition florale pour ses obsèques.
- Les propriétaires du château de Saint-Bohaire ont proposé à M. le Maire d'acheter les parcelles attenantes au château que la commune avait acquises l'an dernier. Le conseil municipal souhaite se laisser le temps de la réflexion.

9/ Comptes-rendus de réunions et commissions

- Travaux sur le réseau électrique du SIDELC, sur la Rue des Vollerants. Les travaux sur le réseau ont été réalisés, mais il manque encore la démolition de la cabine haute (B. Pannequin)
- 22/01 : inspection annoncée de gendarmerie à Veuzain/Loire (J-M Guillot)
- 24/01 : Bureau Communautaire (B. Pannequin)
- 28/01 : SIAB (B. Pannequin)
- 04/02 : Conseil Communautaire (B. Pannequin & J-M Guillot)
- 07/02 : Bureau Communautaire (B. Pannequin)
- 10/02 : RDV avec le bureau d'études Terr&Am pour la modification des aménagements sécuritaires du bourg (B. Pannequin & J-M Guillot)
- 19/02 : RDV avec le responsable de la voirie communautaire d'Agglopolys concernant la côte de Sudon où une résurgence de source coule en permanence en raison des nombreux épisodes pluvieux (B. Pannequin).
- 20/02 : Syndicat de la Cisse (L. Ranval)

Fin de séance : 21h15

Prochaine réunion : ~~01 avril 2025~~

réunion décalée au 03 avril 2025